

## De la capitalisation transversale à la capitalisation de l'action conduite à Kindia : traces de nos expériences partagées

---

### Des contextes favorables

### à la participation

**...Les quatre pays engagés dans le programme SCP 2, le Brésil, Madagascar, le Mali et la Guinée, ont connu ces dernières décennies une ouverture politique qui s'est traduite par le vote de nouvelles constitutions, l'ouverture au multipartisme, ou encore la mise en place de réformes institutionnelles.**

**Dans ces pays, le programme SCP trouve alors un terreau qui favorise la participation... (I.R.G.)**

## LE FOISONNEMENT ET LA STRUCTURATION DES ORGANISATIONS SOCIALES

Dans les quatre pays, on observe un développement foisonnant d'organisations et d'associations de tout type :

En Guinée, la société civile s'est largement développée dans les années 1990, suite à l'ouverture politique et à la mise en œuvre du processus de décentralisation

Elle est actuellement composée de multiples organisations très variées que l'on peut regrouper sous la typologie suivante :

- Les organisations à vocation économique :  
Les groupements communautaires, (environ 3500) ce sont : des groupements, des coopératives, des unions, qui pratiquent des activités d'intérêt économique source d'amélioration des conditions de vie des populations.
- Les organisations à but non lucratif :  
Les ONG et les associations, indépendantes des pouvoirs publics, elles mettent en œuvre des projets de développement, œuvrent à l'autopromotion de la population.

Kindia, dans les années 80, sous l'influence de la coopération avec la Loire Atlantique a vu se développer les associations de jeunes, dans un premier temps autour du sport, puis dans une perspective d'utilité sociale.

En 1991, fut créée L'Association des Jeunes Volontaires de Kindia (l'AJVK) essentiellement tournée vers les activités sportives. Elle laisse place en 1993 à un premier regroupement : L'Union des Associations des Jeunes de Kindia (UAJK). A l'instar de cette organisation sont nées au plan national, les CAJEG (coordination des Associations des Jeunes de Guinée) dont l'appellation s'est imposée à Kindia en lieu et place de l'UAJK. La CAJEG-K a joué localement un rôle déterminant de promotion de la vie associative, de formation des membres et des leaders, d'intermédiaire entre les jeunes et les élus de la ville de Kindia.

« Dans le travail de Guinée 44 nous avons décelé une double approche constitutive d'une certaine expertise : ...Accompagner la jeunesse pour qu'elle fasse entendre sa voix. Cela se fait essentiellement à travers les projets associatifs... Développer une démarche de structuration des associations (120 associations de jeunes en 2011) essentiellement à partir de la formation et du conseil de proximité ». (Youssef Cissé et Thiendou NIANG)

« Ce qui nous paraît l'impact majeur de l'action de Guinée 44 est d'avoir contribué à l'émergence d'une nouvelle citoyenneté au sein de la jeunesse. (Youssef Cissé et Thiendou NIANG « Evaluation des effets de l'action de Coopération-Atlantique » Juin 2011

- Les structures professionnelles :  
Pour la défense des droits et des intérêts de leurs membres. Chambre d'agriculture, centrales syndicales... Le Cadre de Concertation des Organisations Paysannes de Kindia (CCOPK), la Fédération des Organisations Paysannes de Basse Guinée (FOPBG), la Coordination Nationale des Organisations Paysannes de Guinée (CNOGP) se structurent.
- Plateformes, conseils, réseaux nationaux :  
Le Conseil National des Organisations de la Société Civile Guinéenne (Le CNOSCG) devient un interlocuteur de poids auprès des autorités.

**« Dans les différents pays, l'idée est donc de favoriser des dialogues entre OSC, mais aussi de se constituer en interlocuteurs des acteurs publics nationaux et internationaux. Les OSC sont dès lors de plus en plus impliquées dans l'action publique où elles s'imposent comme des acteurs légitimes. Au cours de ces années 90, les Organisations de la Société Civile s'inscrivent de plus en plus dans l'action publique ce qui multiplie les espaces de dialogue et de concertation entre les acteurs de la société civile et les autorités publiques locales. ( I.R.G.)**

## UN DÉVELOPPEMENT KINDIANNAIS LIÉ À UN ACCOMPAGNEMENT DANS LA DURÉE

Tant auprès des organisations paysannes, artisanales, que des élus locaux ou des associations de jeunesse, « le rôle joué par Guinée 44 dans l'accompagnement... c'est le résultat d'un long compagnonnage qui a duré 25 ans et qui a connu des phases très intenses, non seulement au moment des premières activités autour du sport et de la culture mais surtout avec la CAJEG-K...

... A la sortie des années du parti unique et du parti d'État, la jeunesse guinéenne était avide d'ouverture et de rencontres. Il y avait une forte volonté d'expression à laquelle LAC (Loire Atlantique Coopération) a su offrir des espaces variés d'expression » (Youssef Cissé et Thiendou NIANG « Evaluation des effets de l'action de Coopération-Atlantique » Juin 2011

Le travail de fond conduit par Guinée 44 a été d'accompagner la jeunesse en recherche d'existence sociale dans les groupes informels (les clans, les gangs, les grains...), pour évoluer vers des associations structurées impliquées dans des missions reconnues et valorisées au sein de la vie locale.: le sport, le soutien scolaire, l'environnement... Ainsi localement, la jeunesse a-t-elle à travers ces organisations et les formations, gagné une reconnaissance sociale et donc une place positive sur le territoire. Cette catégorie de population généralement perçue comme une menace dans la société africaine en raison de la force collective qu'elle représente, (60% de la population a moins de trente ans), et de sa faible formation scolaire et professionnelle, peut être ici une chance avec laquelle il est impératif de collaborer.

Avec l'APEK agriculture, Les organisations paysannes ont, elles aussi, construit une légitimité aux yeux des élus comme des administrations : « Depuis 2003 avec l'appui des ONG internationales comme Guinée 44, comme SARA... on a des formations... Ce type de formation, de renforcement des capacités a permis d'avoir certaines compétences qui nous permettent aujourd'hui de se positionner dans certaines structures de la place... de répondre partout au niveau des administrations, de répondre positivement à cette question du développement à Kindia... » (A.P.Sylla).

## LA POLITIQUE DE DECENTRALISATION : CADRE JURIDIQUE DE L'INTERCOMMUNALITÉ

**La décentralisation constitue un autre facteur favorable de la participation des OSC aux politiques publiques.**

**En Guinée, l'intercollectivité de Kindia est née du processus de décentralisation et du code des collectivités locales qui dans son article 58 donne effectivement la possibilité aux collectivités de « s'organiser en des ensembles plus vastes pour mutualiser les efforts »**  
**« Cette dimension locale des projets est alors porteuse de logiques de proximité qui favorisent les dynamiques participatives » (I.R.G.)**

Dans le processus de décentralisation, retenons ces dates importantes en Guinée:

- 22 décembre 1985 : Discours Programme du Président de la République et lancement des bases de la décentralisation
- 1989 : Création des – premières Communautés Rurales de Développement
- 1990 : Adoption de la Loi fondamentale.

En l'absence de transfert de moyens humains ou financiers de l'État vers les collectivités locales, sans le moindre accompagnement et dans un contexte politique troublé, la Décentralisation va rester lettre morte. Les collectivités guinéennes ne sont pas en mesure d'appliquer la loi malgré l'ambition de certains élus de gagner quelque autonomie face aux services de l'État. Il faut attendre les années 2005-2008 pour que à Kindia l'idée face son chemin à travers l'intercommunalité.

Si l'intercommunalité est « une idée des élus », elle est née sous une double influence. D'une part, le constat de faiblesse face au pouvoir de l'État. Une méfiance s'est généralisée à l'égard d'un État peu efficace pour améliorer les conditions de vie des guinéens. Localement, un fort ressentiment était né tant chez les élus que dans la société civile, d'un détournement de redevances minières logiquement destinées aux collectivités au profit de développement local. D'autre part, la pression des Organisations Paysannes et de la jeunesse pèse de plus en plus sur les élus locaux... au risque de rapports de force difficiles. Il s'agit donc de rassembler les forces éparses au profit d'un territoire.

La loi de décentralisation a un double impact sur la vision de l'organisation locale en intercollectivité.

- D'une part elle légitime la vision géographique et administrative du territoire que représente la préfecture. En effet, c'est l'espace administratif et géographique sur lequel le « Conseil Préfectoral de Développement » élabore et met en œuvre le plan d'actions annuel à l'échelle du territoire intercommunal. D'autre part, elle contribue largement à mobiliser les services décentralisés et déconcentrés de l'État à s'engager aux côtés des forces locales dans la recherche d'une mise en application des orientations et politiques nationales

**Si l'environnement socio-politique global est souvent favorable à la mise en place d'une participation des sociétés civiles aux politiques publiques, ce sont avant tout les contextes spécifiques aux projets qui vont conditionner la réussite ou l'échec de leur mise en œuvre. (I.R.G.)**

En dépit des aléas de la politique nationale, l'idée d'une intercollectivité s'est construite avec le temps. La formation ou les réflexions collectives à l'initiative de Guinée 44 dans le cadre de son action pour le développement auprès de la Société Civile y ont beaucoup contribué, tout en permettant à des personnalités, jeunes ou adultes d'investir les rôles de leaders.

Il en a été de même pour les élus locaux qui ont vu tout l'intérêt à se regrouper à l'instar de la société civile pour « mutualiser leurs moyens » tout en faisant alliance avec elle.

Les forums ont marqué des étapes importantes vers l'intercommunalité. Ils ont rassemblé les jeunes, les producteurs, les élus, les services déconcentrés de l'État les grandes ONG de la Place : APEK, RGTA, SARA, les représentants des Unions ... Ils furent organisés avec l'appui et les financements de Guinée 44 en 2008, 2009, 2010. Ce cadre de réflexion orienté vers le développement de la région, a ouvert le dialogue entre tous les acteurs tout en précisant progressivement les contours de l'intercommunalité.

Lors du dernier forum, les jeunes se tournaient vers les collectivités pour les inviter à prendre collectivement le relais de la bourse COBAP. Il s'agissait d'un fond organisé « avec et pour » les jeunes, abondé par Guinée 44 dans son programme de développement local. Il était destiné au financement de projets de jeunes en association. Avec la fin de la Coopération Décentralisée entre le Département de Loire-Atlantique et la commune de Kindia et par suite, du changement de statut de Guinée 44, l'association n'était plus en mesure d'apporter l'accompagnement nécessaire et encore moins le financement.

En se tournant ainsi vers les collectivités présentes, ce plaidoyer manifestait une attente concrète et symbolique à l'égard d'une politique locale commune en faveur de la jeunesse.

# SOCIÉTÉ CIVILE ET PARTICIPATION :

## LE PROGRAMME DE MISE EN ŒUVRE

### De l'idée... au projet de l'intercommunalité.

A l'issue du **troisième forum préfectoral** de la société civile de **janvier 2010**, deux constats sont particulièrement retenus :

- La présence active des Organisations de la Société Civile dans la vie publique locale et la force de leur structuration interpellent les élus des collectivités à propos de leur rôle dans la coordination, dans la gestion et le suivi des activités de développement sur le territoire.
- Les associations de jeunes ayant bénéficié de l'appui technique et financier de l'O.N.G. Guinée 44 développent des stratégies sur le territoire. La bourse COBAP est aussi pour eux l'occasion d'interpeller les élus.

Face à ces constats et compte tenu du rôle important que devraient jouer les élus pour assurer une cohérence dans ce développement territorial, ces derniers ont la volonté de se regrouper et de tendre la main à d'autres acteurs du territoire. L'enjeu pour eux est de se situer dans le rôle « d'animateurs du développement ».

### Une démarche pragmatique :

#### Quelle intercommunalité ?

En **juillet 2008**, se tient à Kindia le **premier forum préfectoral**. L'objectif est d'identifier les préalables d'un éventuel groupement des 10 communes que comporte la Préfecture de Kindia. Il est envisagé des voyages d'observation pour s'inspirer de quelques expériences.

De ces « voyages d'inspiration » à Kankan, Siguir et Kouroussa dans la Haute Guinée, se dégagent des contours plus précis d'un projet encore à construire :

- Ici, trois collectivités se regroupent. A Kindia, la force viendrait d'un rassemblement des dix communes de la Préfecture.
- Ici, l'objectif partagé est d'ordre strictement économique. A Kindia il conviendrait de penser «le territoire et son développement» dans des compétences plus larges
- Ici, l'intercommunalité est l'affaire des élus. A Kindia l'intercommunalité doit impliquer avec les élus la société civile, acteur incontournable du développement. L'organisation sera « démocratique »

#### Informé largement :

Le voyage sera utilisé comme un moyen **d'information et de sensibilisation** auprès des habitants. Les restitutions de ces expériences ont été faites lors du **second forum préfectoral** en **décembre 2009**, regroupant pendant trois jours les différents acteurs publics et privés du territoire. De plus, à partir de cette restitution, il fut organisé une information auprès des citoyens dans chaque commune. Il s'agissait d'informer et de préparer les populations locales à adhérer à l'idée de l'intercommunalité.

### **Formaliser le projet :**

Lors de ce forum de 2009, une commission composée de 7 membres est mandatée pour faire avancer le projet, et formaliser des propositions en conformité avec les débats.

### **Le rôle du partenaire français :**

Jusqu'en 2009, Guinée 44 met en œuvre sa mission d'appui au développement au titre de la coopération décentralisée entre le Conseil Général de Loire-Atlantique et la ville de Kindia. La fin de ce contrat a pour conséquences, la réduction des moyens humains et financiers de l'association, l'ajustement de ses missions marquant une distanciation par rapport au projet de l'intercommunalité :

- Impossibilité d'investir le temps d'un salarié sur l'accompagnement méthodologique de la commission et l'animation du projet
- L'appui financier n'est plus envisageable pour les rencontres, les déplacements et les activités incontournables pour l'avancée du projet...

La période a laissé la commission en grande difficulté : le projet est resté bloqué pendant une longue année.

En conséquence, Guinée 44 se met en recherche de programme pour relancer et accompagner à nouveau le projet.

<b>Le programme « Société civile et Participation » avec le « Centre Français pour la Solidarité Internationale » (CFSI) sera le cadre de la réalisation du projet avec la validation du projet en avril 2011 et le recrutement d'un chef de projet au 1<sup>er</sup> juillet 2011.</b>
---

De cette période que l'on pourrait dire de latence, on peut retenir :

- La motivation persévérante des acteurs qui ont repris leur engagement quand les conditions ont été rétablies
- Le rôle de la coopération auprès des acteurs pour maintenir la dynamique de concertation autour de l'idée
- le rôle important d'un « tiers aidant » dans un tel projet.

# La construction de voix collectives

**L'enjeu est de parvenir à transcender la diversité des intérêts de chacun. C'est autour de l'élaboration d'une vision partagée et de la mise en place d'un mode de gouvernance adapté que la voix collective pourra se structurer et se constituer en interlocuteur des pouvoirs publics. IRG**

## A – DES VALEURS PARTAGÉES AU DELA DES INTÉRÊTS.

- Des réseaux de nature différente :

Les partenaires impliqués dans l'intercollectivité s'inscrivent dans des réseaux constitués indépendamment les uns des autres.

Au premier rang, figurent les élus représentant les collectivités.

Dans le collège « Société Civile », sont représentés les producteurs membres du Cadre de Concertation des Organisations Paysannes de Kindia (CCOP-K) en charge de l'animation de la Plateforme « Développement Rural », ainsi que les jeunes, membres d'associations affiliées à la Coordination des Associations de Jeunesse de Kindia (CAJEG-K) animatrice de la Plateforme Jeunesse/Education.

Enfin, les services déconcentrés et décentralisés de l'État, maillon entre le local et les ministères à Conakry.

Les intérêts sont d'ordre divers : gouvernance des collectivités; défense des intérêts professionnels; préoccupations de l'insertion socioéconomique; application des politiques nationales.

- Des valeurs en commun :

Tous ces partenaires partagent une même ambition : **le développement du territoire**. C'est autour de cet objectif que Guinée 44 a toujours rassemblé les membres de ces différents réseaux.

## B – LA CONSTRUCTION DES INTÉRÊTS COMMUNS.

**Les temps collectifs de dialogue ou de concertation, organisés en amont des projets, sont donc fondamentaux dans la gestion des rapports de force, de la diversité des intérêts et des perceptions. (IRG)**

- **Les temps de dialogue.**

La méthode de Guinée 44 a toujours été de rassembler les forces pertinentes autour d'intérêts ou d'objectifs communs en vue de faire naître des réponses aux problèmes rencontrés. La constitution de réseaux et leur structuration sont les tremplins de l'action pour le changement.

Cette méthodologie s'est appliquée à plein pour l'intercommunalité : les producteurs, autour de la promotion de l'agriculture et du développement rural, les jeunes et leur place dans la vie locale, les élus et la gouvernance communale...

C'est au sein même des réseaux (Le CCOP-K, La CAJEG-K, Les communes...) que se sont instaurés le dialogue et la dynamique de formation... Les forums ont canalisé ces forces dans une vision territoriale.

Le **dialogue est une condition indispensable** du dépassement des enjeux d'intérêts et des logiques partisans. Comme il fut le cas, notamment pour : « La difficile acceptation de l'idée de mettre les

moyens en commun au regard de la disproportion des ressources entre les collectivités » (IRG, à propos de l'intercommunalité de Kindia)

L'intercollectivité exige la **construction du dialogue à deux niveaux** : au sein de chaque réseau (jeunes, O.P., élus) où s'élaborent les attentes propres à ses membres et en inter-réseaux dans la confrontation pour une vision qui transcende les intérêts particuliers. Ces enjeux pourront apparaître lors du plaidoyer des jeunes sollicitant les fonds miniers en faveur de leurs seuls projets. Ils seront dépassés grâce à la solidarité des organisations paysannes et au soutien des élus.

- Un engagement commun : « **être acteur de la politique publique** ».

La création de l'intercollectivité est un processus de **rassemblement des forces de changement** pour agir sur la politique de développement local : « seul on va plus vite, mais ensemble on va plus loin ». Les jeunes, par le délégué de la CAJEG-K reconnaissent un rôle qu'ils n'ont jamais eu : « dans l'intercollectivité, la jeunesse est devenue un **acteur politique** et non plus un instrument politique » (S.D.) Les organisations paysannes ont expliqué aux élus que leur position sociale les autorisait à pouvoir peser de façon efficace sur les décisions publiques là où les élus eux-mêmes peuvent être en difficulté.

## C –L'ANIMATION DES RÉSEAUX.

- L'implication à tous les niveaux.

L'amplitude des réseaux du local au national, conditionne la reconnaissance et l'efficacité de l'intercollectivité.

Selon l'IRG, tous les projets du programme SCP2, ont « **pour caractéristiques de jouer sur les différents niveaux d'échelles, du local au national** ».

La référence permanente à la décentralisation a naturellement stimulé les liens avec les organisations administratives et politiques d'État. L'intégration des services déconcentrés et décentralisés de l'État comme membres constitutifs est un fait majeur. De plus, les ministères concernés ont toujours répondu présents aux réunions, forums marquant les étapes importantes de la démarche. Aujourd'hui, une communication est instaurée entre le territoire et le niveau national qui se dit concerné par ce qui se passe à Kindia.

Au niveau local, les organisations paysannes sont structurées en Union dans chaque commune. L'information, les délégations, suivent les voies habituelles de leur fonctionnement.

La CAJEG-K moins structurée au niveau rural, a dû déployer une stratégie particulière pour susciter dans les communes des réseaux de jeunes. L'opération d'information, de mobilisation a duré tout le mois d'octobre 2012. 10 jeunes formés ont été déployés pour la durée dans les collectivités. District par district, les contacts ont été pris, les jeunes rencontrés, informés, mobilisés pour aboutir à la désignation d'un jeune qui représentera ses pairs à l'intercommunalité.

Ces réseaux, somme toute naissants, ont besoin d'être animés pour être confirmés : Ce rôle de renforcement reviendrait à la CAJEG-K, qui devra démontrer sa capacité à s'impliquer sur l'ensemble du territoire.

- La « redevabilité » des délégués :

Le terme utilisé pose la question du fonctionnement de toute délégation : Il s'agit de faire vivre le mandat, c'est à dire, permettre à la majorité des membres d'apporter ses propositions et d'entendre les restitutions. Or moins les réseaux sont structurés, plus les risques de rupture entre la base et les délégués sont grands. Si dans les Unions la pratique semble établie, une attention particulière doit se maintenir sur le système de participation des jeunes, tant au niveau de la base que de la CAJEG-K.

## D – L'ORGANISATION DE L'INTERCOLLECTIVITÉ.

L'intercollectivité de Kindia est organisée sous forme d'une association à but non lucratif agréée en préfecture.

A sa tête, une **Assemblée Générale** composée de 35 membres répartis en trois collèges :

- Le collège des élus à raison d'un par collectivité pour un total de 10
- Le collège de la Société Civile comprenant :  
11 jeunes dont 10 élus dans les collectivités plus 1 délégué de la CAJEG-K  
11 producteurs dont 10 élus dans les O.P. plus 1 représentant de la FOPBG
- Le collège des services de l'ÉTAT : 3 membres

Cette instance décide des orientations politiques et définit les choix stratégiques de l'intercommunalité.

L'Assemblée Générale désigne le **Conseil d'Administration** qui comprend 11 membres :

- 5 élus : le Président + 4 élus désignés par vote au sein du collège.
- 5 représentants du collège de la société civile (CAJEG et CCOP-K : 3 et 2 en alternance)
- 1 représentant des services de l'État.

Le Conseil d'Administration traduit en programme à court terme les orientations politiques et décisions stratégiques de l'AG en s'appuyant sur les commissions thématiques.

## E- LES COMPÉTENCES.

Les domaines retenus sont les axes identifiés au cours des rencontres de concertation et conventionnés entre les 10 communes

- Gouvernance locale
- Mobilisation des Ressources
- Gestion durable de l'environnement
- Aménagement du territoire.
- Jeunesse et Education

## F- LES RESSOURCES.

Les premières ressources de l'intercollectivité proviennent des cotisations des communes membres. Elles comprennent aussi les dons, legs des citoyens de bonne volonté.

A cela s'ajoutent les prélèvements sur les recettes fiscales et non fiscales des collectivités membres et une part des redevances minières attribuées aux collectivités locales -

# Les effets de la participation et du dialogue sur l'action publique

## A – LES EFFETS SUR LES ACTEURS.

- La recherche de légitimité.

L'intercollectivité inclut les 9 communes rurales de la préfecture, alors que la CAGEC-K s'est repliée au fil des années dans une animation plutôt urbaine. La question de la représentativité a été à l'origine de la campagne d'information et de formation auprès de la jeunesse rurale au cours du dernier trimestre 2012. Deux objectifs ont été alors poursuivis : l'élargissement du réseau à des acteurs nouveaux et un approfondissement du sens de l'intercollectivité et de l'implication des jeunes, à travers les formations.

- Conquérir la reconnaissance mutuelle

La confiance réciproque n'a pas été la base d'un rapprochement entre les élus et la société civile. La volonté des élus à s'unir et à faire alliance avec les acteurs de leur territoire est déterminante. Les jeunes ont d'emblée affiché une réticence à collaborer avec les politiques. Les OP ont exprimé des réserves quant à la compétence des élus, et ces derniers redoutaient d'éventuelles tensions. La large représentativité des réseaux, leur impact local, la volonté de contrôler l'action des autorités publiques ont été de part et d'autre, les premiers arguments pour un rapprochement. Les perceptions plus ou moins négatives ont évolué au gré des contacts autour du processus de l'intercollectivité. De plus, l'idée de s'impliquer dans une démarche territoriale inédite en Guinée a suscité un intérêt qui a rapproché les acteurs dans une reconnaissance mutuelle

- L'intercollectivité : cadre de construction de la confiance réciproque.

**Progressivement, au fil des échanges, les différents acteurs apprennent à s'accepter, ... Cette reconnaissance mutuelle et la confiance qui en résulte contribuent à responsabiliser les acteurs dans un rôle constructif. IRG**

Les échanges au sein de l'intercollectivité ont fait évoluer les relations vers une écoute et une reconnaissance mutuelles. « Maintenant, on nous invite au conseil préfectoral où il y a les sous-préfets et les conseillers préfectoraux. Nos relations commencent à s'améliorer. Si on est invités, c'est parce que le préfet est **convaincu qu'on peut apporter quelque chose** » (APSYlla). « L'interco a changé plein de choses entre la jeunesse et les pouvoirs publics. C'est à travers l'interco que nous avons **un espace de concertation et de dialogue** entre les collectivités, la jeunesse et les producteurs. La jeunesse est représentée dans toutes les instances de décision La jeunesse est devenue **un acteur politique... une force de proposition** et non une force de revendication. » (S. Doumbouya). A partir de l'intercollectivité, les espaces de dialogue se multiplient ouvrant à des pratiques d'une citoyenneté nouvelle porteuse de perspectives pour la jeunesse.

- La participation de la société civile à la politique publique.

L'intercollectivité va bien au-delà d'un espace de consultation ou de concertation dans le seul but de recueillir des avis pour des décisions qui se prendraient à un tout autre niveau. Dans sa définition, elle a vocation à assumer des responsabilités du développement du territoire dans le champ des cinq axes cités ci-dessus. En son sein, la présence de la société civile n'est pas de l'ordre de l'invitation

dont on peut se défaire à loisir : **le CCOP-K et la CAJEG-K sont des organisations constitutives de la structure**, impliquées tant dans le débat que dans la décision. Au delà des questions juridiques qui peuvent se poser dans la mise en œuvre de la décentralisation, l'organisation de l'intercollectivité positionne la société civile dans une démarche **fondamentalement « politique »** qui transcende les enjeux de partis pour le développement au service du bien commun.

Le **développement local** est à la fois la **méthode**, notamment dans l'implication des forces locales de changement et la **finalité**, mesurée dans l'amélioration des conditions de vie. **Si la place et le rôle de la société civile dans l'intercollectivité transforme les rapports humains en introduisant démocratie et « vivre ensemble », la dimension « politique » de son engagement se mesurera aussi à l'aune des changements dans les conditions matérielles, économiques, et sociales... changements relatifs aux moyens humains et financiers qui seront engagés.**

## B - LES EFFETS SUR LES INSTITUTIONS ET LES POLITIQUES PUBLIQUES.

- **Des comportements citoyens nouveaux:**

Les jeunes appuyés par la CAJEG-K sont invités aux sessions communales. Ils sont présents et interviennent dans les débats dans une **volonté de proposition et de contrôle** des mises en œuvre. Pour mieux se positionner dans la sphère politique, la société civile demande **une formation spécifique** sur le **Plaidoyer**

- **L'organisation des instances :**

Le Conseil Préfectoral de Développement est dorénavant présidé par **un maire** et non plus le Préfet.

- **L'influence sur les politiques publiques :**

**Le plaidoyer** des jeunes pour obtenir les fonds de démarrage du « Fonds Intercommunal d'Appui aux Initiatives des Jeunes » **le FIAIJ**, a été soutenu par les producteurs et les élus. 100 000 000 FG ont été attribués.

Ces fonds sont destinés à **l'expérience d'insertion de jeunes** qui se met en place sur le territoire intercommunal : les comités communaux de sélection des projets rassemblant élus et membres des réseaux, fonctionnent. Le comité Intercommunal d'attribution a pris les premières décisions. Sept projets économiques et deux projets sociaux sont en cours d'exécution.

A partir de l'intercommunalité, le CCOP-K détient un levier efficace de mobilisation des pouvoirs locaux (professionnels, traditionnels et administratifs) pour jouer leur rôle dans la **gestion des conflits** sociaux récurrents entre paysans agriculteurs et éleveurs, notamment par la mise en application du code pastoral

Pour la première fois, l'intercommunalité a provoqué une session d'information et de réflexion sur **la politique de l'eau** en secteur rural pour une mise en œuvre d'un Service Public de l'eau en lien avec la démarche intercommunale qui se développe

- **Le lien avec les politiques nationales :**

La démarche conduite à Kindia est suivie très précisément par le **ministère de la décentralisation**. La nouveauté de l'entreprise, le caractère démocratique du fonctionnement attirent l'attention dans une éventuelle perspective de modélisation.

- **L'ouverture à l'international :**

Le projet a suscité d'emblée l'intérêt de rencontres avec d'autres expériences. Ce fut le cas dans un premier temps du voyage en Haute Guinée. Puis, à l'occasion du séjour à Nantes une journée passée à l'Intercommunalité « Erdre et Gêvres » et enfin la rencontre avec des acteurs engagés dans des démarches intercommunale au Burkina Faso. Ces déplacements restent des temps forts d'échanges et de réflexion collective dans une ouverture très large.

- **L'adaptation à une nouvelle gouvernance :**

L'intercollectivité est un ban d'essai pour une « nouvelle gouvernance » des collectivités locales. La capitalisation doit permettre d'en comprendre le processus, les conditions, les risques et les avancées.

Comment s'est déroulé le processus de capitalisation ?

La méthodologie adoptée s'est faite par la tenue d'ateliers animés par le responsable du projet sur la base des fiches de capitalisation (rappel du processus global, compréhension des axes de questionnement, discussion – partage sur chaque de chaque questionnements). Les ateliers ont réuni pour chaque axe de la capitalisation les différents acteurs , d'abord au sein de leur propre organisation (2 ateliers avec le CCOPK pour les organisations professionnelles paysannes/ 2 ateliers avec les administrateurs de la CAJEG Kindia pour les organisations de jeunesse/ 2 ateliers avec les élus communaux pour la démarche de mutualisation entre les collectivités locales), puis collectivement pour capitaliser sur la dynamique pluri acteurs engagés (2 ateliers regroupant des membres de l'inter collectivité issus du collège des collectivités locales et du collège de la société civile).

Un appui au responsable de projet dans ce processus de capitalisation a été apporté par la directrice et un administrateur de Coopération Atlantique Guinée 44. Cet appui s'est matérialisé par des entretiens individuels et collectifs en France et en Guinée avec des membres de l'inter collectivité.

Les échanges des ateliers et entretiens ont été enregistrés et retranscrits intégralement ou partiellement selon les cas pour renseigner les fiches et constituer un fonds documentaires à exploiter par l'association pour capitaliser sur la dynamique engagée dans le cadre de SCP qui se poursuivra au-delà du projet.

Ces temps ont permis collectivement un partage d'information, de vision dans le jeu de questions – réponses qui a pu en découler sans qu'ils ne permettent réellement un temps de dialogue.